

Loi n° 501 du 2 avril 1949 modifiant les conditions d'admission de la preuve testimoniale en matière civile et commerciale

Type	Texte législatif
Nature	Loi
Date du texte	2 avril 1949
Publication	Journal de Monaco du 11 avril 1949 ^[1 p.3]
Thématiques	Procédure civile ; Procédure commerciale

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/loi/1949/04-02-501@1949.04.12>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Article 1

Voir les articles 1188 à 1192 du Code civil.

Article 2

Voir l'article 1672 du Code civil.

Article 3

Voir les articles 1762, 1763 et 1789 du Code civil.

Article 4

Voir l'article 1910 du Code civil.

Article 5

Voir l'article 48 du Code de commerce.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 11 avril 1949

^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1949/Journal-4775>